

MÉMOIRE SUR LE PROJET MINE ARNAUD

**MÉMOIRE PRÉSENTÉ
AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT(BAPE)**



Cégep de Sept-Îles

SEPTEMBRE 2013

UN PEU D'HISTOIRE

Pour juger de la pertinence d'un projet de développement économique tel que celui mis de l'avant par Mine Arnaud, il apparaît nécessaire de se donner un minimum de perspective historique sur le développement de la région de Sept-Îles.

Les années '50 à '80 ont été des années de croissance continue essentiellement liée aux activités de grandes entreprises minières exploitant des mines de fer à plus de 400 kilomètres au nord. Ces années ont permis de créer à partir d'un petit village de quelque mille habitants une ville dynamique et prospère offrant notamment des conditions d'emploi parmi les meilleures au pays, le mérite en revenant à l'industrie minière. La crise du fer des années '80 a cependant marqué une rupture complète dans le rythme et le type de développement poursuivi jusqu'alors. Qui ne souvient pas des mises à pied massives de travailleurs, des immeubles placardés, de l'exode d'une partie importante de la population, de propriétés remises aux institutions financières, de commerces fermant leurs portes...?

Cette période sombre donna lieu à la fin des années '80 à un important mouvement animé par les leaders politiques et soutenu par la population en faveur d'une diversification économique de la ville de Sept-Îles et donc d'une réduction de la dépendance à la seule industrie du fer. Ce mouvement fut à l'origine même de l'implantation de l'Aluminerie Alouette en 1992, une entreprise modèle dont toute la communauté est aujourd'hui fière et qui poursuit sa croissance pour le mieux-être de tous. Ce mouvement inspira également en 1994 le projet SM-3 de barrage sur la rivière Sainte-Marguerite, ce projet étant vu comme étant facteur de soutien à la diversification. Enfin, ce mouvement fut aussi en 1994 à l'origine des premiers travaux portant sur l'exploitation de l'apatite de la Baie de Sept-Îles. Le projet dont il maintenant question, celui de Mine Arnaud, ne date donc pas d'hier; il a connu jusqu'à aujourd'hui un long cheminement de vingt ans, ce qui est parfois le cas pour des projets majeurs d'investissement.

Fait important à signaler, le projet Mine Arnaud constitue à ce jour à Sept-Îles le seul projet majeur d'investissement susceptible à court terme de connaître un dénouement favorable, et ce même si d'autres projets majeurs misant sur une seconde transformation tant recherchée ont été mis de l'avant : en effet, tant que l'approvisionnement en gaz naturel ne sera pas assuré, les projets de seconde transformation resteront lettres mortes. Bien entendu, certains projets de diversification se réalisent, que ce soit notamment dans les domaines du tourisme, de la pêche ou de l'agriculture, mais ils n'ont pas la même envergure ni le même impact qu'un projet comme celui de Mine Arnaud peut avoir puisqu'il assure à lui seul et de façon constante des centaines d'emplois directs et indirects. L'assise économique principale de notre ville demeure, soulignons-le, les ressources naturelles et c'est cette base qu'il importe prioritairement de consolider.

Par ailleurs, l'effervescence économique qui a prévalu de 2009 à 2012, en lien avec les projets d'expansion d'entreprises minières, la venue de nouveaux investisseurs et les orientations gouvernementales de développement du Nord québécois, ont pu laisser l'impression dans la population d'une fausse sécurité économique : notre ville étant tellement courtisée, nous n'avions finalement que l'embarras du choix parmi tous les projets proposés. Les événements

des deux dernières années (ralentissement de l'économie mondiale, surcapacité industrielle, crise de la dette dans plusieurs pays...) constituent cependant un démenti formel à cette prétention que nous aurions pu avoir. La fragilité du marché du fer et de l'aluminium et le niveau très élevé des inventaires confirment avec éloquence que nous ne sommes pas à l'abri d'une crise comme celle que nous avons connue dans les années '80 et donc d'un brusque retour en arrière. L'ignorer, c'est faire preuve d'aveuglement! Aujourd'hui, comme il y a trente ans, la diversification économique de la ville de Sept-Îles constitue une nécessité! D'ailleurs, des événements récents sont là pour nous le rappeler: démantèlement de l'usine de bouletage et du concentrateur d'IOC, la suspension des activités de l'usine de bouletage de Cliffs et le report de projets d'expansion.

UN PROJET QUI FAIT DÉBAT

Le projet Mine Arnaud est un projet qui fait débat dans la communauté de Sept-Îles, ce qui en soi est une chose tout à fait acceptable et même souhaitable. À première vue, ce sont les considérations environnementales du projet et ses possibles conséquences sur la santé de la population qui soulèvent le plus d'inquiétudes. De manière générale, les préoccupations de nature environnementale et de santé publique nous apparaissent tout à fait légitimes. N'y a-t-il pas d'ailleurs unanimité dans la communauté sur le fait que, si le projet présente des dangers sérieux pour l'environnement et qu'il y cause des torts irrémédiables, il n'est pas souhaitable qu'il se réalise! Les autorités de la Ville de Sept-Îles et ceux qui appuient officiellement le projet ne disent rien d'autre.

Sur l'évaluation de l'impact environnemental du projet, nous sommes d'avis qu'il faut s'en remettre au jugement de l'instance gouvernementale qui a compétence et autorité pour ce faire, soit le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Nous n'avons en effet aucune raison de douter de son impartialité et nous comprenons mal ceux, parmi les opposants, qui remettent en cause cette institution que le Québec s'est donné. Comme les conséquences évoquées sur la santé publique sont liées aux questions environnementales, nous estimons qu'en disposant de ces dernières le BAPE disposera également de celles qui y sont par présomption directement reliés.

Quant aux autres impacts du projet, soit aux niveaux économique et social, ils sont jugés négativement par des opposants à travers des affirmations péremptoires et donc non appuyées par une argumentation digne de soi: le projet n'est tout simplement pas viable économiquement, il est source de problème au niveau du recrutement de la main-d'œuvre, il créera une pénurie de logement... Bref, sans autre nuance et sans considérer des retombées positives comme les emplois créés, les contrats de sous-traitance pour des PME, la diversification de l'activité économique, les débouchés pour les finissants des établissements de formation et leur rétention en région, l'augmentation des revenus de la Ville par la taxation...le projet est jugé globalement mauvais. Une telle attitude ne nous apparaît pas responsable et il serait indiqué que les opposants s'interrogent sur ses conséquences. En effet, quel est l'impact de ne rien faire en matière de diversification économique? Quel message lançons-nous à tout investisseur potentiel? Pouvons-nous nous permettre un tel luxe? Ne sommes-nous pas en train de rééditer, dans sa version écologique, une forme d'intimidation qui a déjà prévalu à l'égard de tout promoteur industriel et qui a valu pendant des années à

Sept-Îles une bien triste réputation? N'oublions pas qu'un des deux actionnaires est tout de même l'État québécois (Investissement Québec): c'est lui, et donc nous-mêmes collectivement, qui sommes attaqués par des critiques tous azimuts et non une « méchante compagnie étrangère »!

Dans un autre ordre d'idées, il nous apparaît que le projet Mine Arnaud fait débat pour des raisons qui lui sont extérieures. En fait, il met en cause des visions divergentes de l'avenir de notre ville. D'abord, Sept-Îles devient avec ce projet une ville minière qui n'est plus seulement concernée par la transformation primaire et l'expédition mais également par l'exploitation minière elle-même, et c'est là une réalité nouvelle que certains n'acceptent pas. De plus, chez certains opposants, la lutte contre Mine Arnaud n'est que la poursuite d'un combat entrepris contre un projet d'exploitation d'uranium jugé pourtant par les autorités de la Ville elles-mêmes comme indésirable et traité comme tel. C'est alors comme si, tout à coup, tout projet de développement industriel devenait en soi suspect et que le développement industriel autour de la Baie de Sept-Îles était en soi condamnable. Dès lors, où peut-il être possible de faire du développement industriel ailleurs qu'à 400 kilomètres au nord? Dans l'immense tourbière au nord de Sept-Îles? Sur les îles?

Ne pourrait-on pas envisager les choses autrement et faire des projets de développement industriel autour de la Baie de Sept-Îles des occasions de conjuguer harmonieusement économie et environnement et, loin des anathèmes et d'une suspicion extrême, chercher des solutions concrètes pour le mieux-être de tous?

Enfin, ne perdons pas de vue que la toile de fond du débat est aussi celle d'un questionnement à l'échelle du Québec sur le développement minier, ce qui entoure la révision de la Loi sur les mines en étant un exemple. Et que le syndrome du « pas dans ma cour » se porte aussi très bien chez nous.

UN CADRE D'ANALYSE

Dans le cadre de la position que le Cégep de Sept-Îles entend prendre sur le projet Mine Arnaud, il importe d'établir préalablement le cadre d'analyse de ce projet. À cet égard, « La Loi sur le développement durable définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ils reflètent d'une manière originale les principes de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, un texte fondamental qui affirme un engagement à l'échelle internationale pour le développement durable. »¹

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

Ces principes sont les suivants :

- **Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- **Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales
- **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- **Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- **Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- **Accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;
- **Partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- **Prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- **Précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- **Protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- **Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- **Respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- **Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption

d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;

- **Pollueur payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- **Internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale. »²

Pour sa part, Mousseau (2012), s'appuyant sur l'Initiative minière mondiale³, résume ainsi les attentes à l'endroit de l'industrie minière :

- « Les pays dans lesquels les minières travaillent s'attendent à ce que l'exploitation de leurs ressources favorise la croissance économique;
- Les communautés locales demandent que l'industrie génère de l'emploi, qu'elle participe au financement des infrastructures et qu'elle atténue les risques et ses impacts tout en les laissant, à la fermeture de la mine, dans une situation meilleure qu'au début;
- Les employés s'attendent à des conditions de travail sécuritaires, à une bonne qualité de vie et à un soutien à la fin du projet;
- Les citoyens et organisations de défense des droits de la personne exigent que les sociétés minières respectent et défendent les droits de la personne même si leur gouvernement ne le fait pas;
- Les organisations environnementales demandent des standards de performance élevés ainsi que la protection des écosystèmes locaux;
- Les investisseurs et les actionnaires s'attendent à des rendements élevés et se montrent très préoccupés par les résultats financiers des entreprises. »⁴

Cet auteur, professeur à l'Université de Montréal, tout en regrettant que, dans leur application, les principes de développement durable mettent trop d'accent sur les enjeux locaux, ramène ceux-ci à cinq catégories : l'environnement, le développement économique, la santé, les enjeux sociaux et la reconnaissance des peuples autochtones. Pour lui, il importe également que le développement durable prenne en compte la notion de cycle de vie du produit afin d'assurer une compréhension plus complète des problèmes abordés.

Dans cet esprit, la Chaire en éco-conseil de l'UQAC dresse de son côté dans un rapport récent un portrait sommaire des impacts positifs et des menaces potentielles entourant les projets de développement minier et propose par la suite un cadre d'analyse qu'elle applique au projet

² Institut du Nouveau Monde et Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Guide d'accompagnement pour se préparer à une audience publique en environnement, pp. 41-43

³ HED et WBCSD, Breaking new ground : Mining, minerals and sustainable development, rapport final, 2002, <http://www.iiied.org/mmsd>

⁴ Mousseau Normand, Le défi du développement des ressources minières, Éditions Multimondes, 2012, pp. 94-95

Mine Arnaud⁵. Nous faisons nôtre ce cadre d'analyse pour les fins du présent mémoire. De plus nous prenons en compte deux études récentes menées par l'Institut du Nouveau Monde⁶.

QUELQUES PRÉMISSSES

Si le Cégep prend position en soumettant un mémoire au BAPE, il le fait en conformité avec sa loi constitutive. La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel précise en effet que les activités des collèges sont une contribution au développement régional (article 6.0.1). Nous estimons que le Cégep de Sept-Îles en témoigne éloquemment par ses réalisations et son rayonnement. Qu'il suffise de mentionner ici :

- Une expertise reconnue tant au Québec qu'à l'étranger dans l'industriel lourd (maintenance industrielle, électronique industrielle, minéralurgie et opérations ferroviaires), la formation des autochtones et l'utilisation des outils de modélisation et de simulation à des fins de formation et de recherche;
- Des investissements en infrastructures totalisant depuis 2010 près de 50 millions de dollars : pavillon ArcelorMittal, résidences étudiantes, unité clinique de soins infirmiers, pavillon universitaire Alouette, pavillon de technologie de maintenance industrielle, projet de gymnase multifonctionnel...
- Le développement de ses activités de recherche autour de créneaux spécifiques et d'unités de recherche: Institut technologique de maintenance industrielle (CCTT), Chaire de recherche industrielle en exploitation et maintenance ferroviaire (CRSNG), Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail, Groupe de recherche sur l'écriture nord-côtière, Centre de recherche sur l'environnement bâti en milieu nordique, Consortium sur les soins infirmiers en dispensaire, Laboratoire d'analyse minéralurgique et métallurgique et Observatoire sur la santé et l'éducation des autochtones de la Côte-Nord;
- Les services à la collectivité s'exprimant par la tenue d'événements (Salon du livre, Salon de l'emploi, Forum bioalimentaire, Symposi-AI...) et la mise à la disponibilité du milieu de certains équipements et infrastructures;
- Une contribution très significative à l'émergence d'un campus d'enseignement supérieur;
- L'internationalisation des activités de formation et d'aide technique en Nouvelle-Calédonie, au Cameroun et en Amérique latine (Pérou et Bolivie) et ses retombées au niveau régional.

Ajoutons à cela que les préoccupations de développement durable sont intégrées dans des programmes de formation technique comme Technologie de maintenance industrielle. En effet, les exigences environnementales et de santé sécurité au travail sont directement reliées aux pratiques d'amélioration de la fiabilité des équipements industriels qui sont enseignées. Cela vaut aussi pour les programmes dispensés dans le cadre de la formation continue.

⁵ Chaire en éco-conseil de l'UQAC, Rapport de la démarche d'analyse de développement durable du projet minier Arnaud selon la grille d'analyse de la Chaire en éco-conseil, mars 2013, pp. 7-11

⁶ Institut du Nouveau Monde, Responsabilités et pouvoirs de la ville de Sept-Îles pour les projets dans le secteur minier, Cadre légal et réglementaire, 14 janvier 2013

Institut du Nouveau Monde, Étude sommaire sur les processus et les facteurs d'acceptabilité sociale pour le secteur industriel, 13 février 2013

De leur côté, les activités de recherche appliquée en maintenance industrielle s'inspirent fortement des principes de développement durable, particulièrement sous l'angle de l'efficacité énergétique et du contrôle du bruit et des poussières. De plus, il faut signaler l'obtention récente par l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) d'un mandat du Port de Sept-Îles et de la Ville de Sept-Îles pour réaliser une veille environnementale de la Baie de Sept-Îles. Cette initiative constitue une manière concrète de faire avancer la cause du développement durable et, par son approche intégrée et en continu de la veille d'un écosystème, elle constitue une première au Québec et sans doute au Canada.

« L'important mandat confié aujourd'hui à l'INREST découle de la nécessité que le milieu régional se donne une lecture objective, et donc scientifiquement fondée, de l'état de santé environnementale de la Baie de Sept-Îles. Pour ce faire, l'INREST s'appuiera sur ses ressources internes et sur celles des autres unités de recherche du Cégep. Ce sont donc des scientifiques ayant des qualifications académiques de poids qui seront mis à contribution, dont plusieurs détenteurs de doctorat. L'INREST s'appuiera également sur l'expertise et la riche expérience de partenaires externes issus notamment du milieu universitaire et collégial.

Au-delà de la fonction d'observatoire caractérisant ce mandat, l'INREST s'intéresse aussi de façon active à divers projets proposant des solutions innovatrices à des problématiques environnementales. Les défis posés dans ce domaine sont autant d'occasions de développer de nouvelles connaissances et d'apporter des solutions concrètes par la recherche et l'innovation. »⁷

En somme, tant en vertu de sa loi constitutive que du rôle effectif qu'il joue dans le milieu, le Cégep est pleinement légitimé de prendre part à la démarche de consultation initiée par le BAPE, et ce d'autant plus qu'il est familier avec les principes de développement durable puisqu'ils sont intégrés dans ses activités de formation et de recherche.

⁷ Communiqué de presse du Cégep de Sept-Îles, 26 août 2013.

RETOMBÉES DIRECTES POUR LE CÉGEP

À l'évidence, le projet Mine Arnaud présente des retombées directes très positives pour le Cégep de Sept-Îles. Les emplois créés permettront aux finissants de programmes comme Technologie de maintenance industrielle, Technologie de l'électronique industrielle et Technologie minérale, pour ne nommer que ceux-là, d'occuper des emplois dans cette entreprise et donc dans leur communauté. Mine Arnaud procurera également aux étudiants des lieux de stage dans le cadre de la formule d'alternance travail-études propre à plusieurs programmes techniques de même qu'il donnera lieu à de très variées interventions de formation sur mesure de la part de nos services de formation continue.

Comment peut-on réclamer des mesures de rétention de nos jeunes en région et en même temps accepter que l'on s'objecte aux emplois qu'ils pourraient occuper? Comment peut-on nuire aux perspectives d'emploi de finissants en Technologie minérale alors qu'un investissement de neuf millions de dollars vient d'être consenti ces dernières années pour construire un pavillon hébergeant ce programme (pavillon ArcelorMittal)? Que penser des opposants, qui dans les faits s'opposent à tout projet de développement industriel autour de la Baie de Sept-Îles et donc à des possibilités d'emplois pour les finissants de programmes techniques et même préuniversitaires (pour ceux qui continuant à l'université souhaitent retourner occuper un emploi dans leur ville d'origine)? Si ce projet est irrecevable, qu'ont-ils de concret à proposer : des emplois précaires, des allocations gouvernementales comme mode de vie...?

L'autre volet des retombées directes concerne la recherche et l'innovation. Mine Arnaud représente à cet égard une occasion de déploiement des activités de trois de nos unités de recherche :

L'INSTITUT TECHNOLOGIQUE DE MAINTENANCE INDUSTRIELLE (ITMI) ET LA CHAIRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE EN EXPLOITATION ET MAINTENANCE FERROVIAIRE QUI EN DÉPEND

La recherche en maintenance industrielle s'exprime, depuis 2008, à travers un Centre collégial de transfert de technologie (CCTT) desservant l'ensemble du Québec. Ce Centre priorise les pratiques à efficacité maximale et intègre les préoccupations de développement durable en s'intéressant aux questions corollaires d'efficacité énergétique et de santé-sécurité. Les opérations ferroviaires constituent également un centre d'intérêt du CCTT à travers la Chaire de recherche industrielle octroyée par le Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie (CRSNG) au Cégep de Sept-Îles.

L'INSTITUT NORDIQUE DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT ET SANTÉ AU TRAVAIL (INREST)

En raison de l'intérêt porté par le Collège à l'activité maritime dans la Baie de Sept-Îles, aux questions de santé industrielle de même qu'à l'intégration des projets industriels dans une perspective de développement durable, l'INREST a été mis en place en misant sur de solides partenariats. L'observatoire environnemental de la Baie de Sept-Îles constitue un mandat important confié dernièrement à l'INREST : la qualité de l'eau, les sédiments, la

faune et la flore marine feront notamment l'objet d'un suivi rigoureux. L'INREST entend par ailleurs proposer une approche similaire pour ce qui concerne la qualité de l'air.

LE CENTRE DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT BÂTI EN MILIEU NORDIQUE

Au développement du Nord sont fortement associées des préoccupations d'hébergement qui doivent s'insérer dans une trame urbaine où la qualité de l'environnement bâti de même que la gestion des paysages sont prises en compte. En collaboration avec M. Avi Friedman de l'Université McGill, des travaux sont en cours avec la collaboration de la Ville de Sept-Îles pour la conception d'une solution d'hébergement pour les travailleurs affectés à des projets majeurs de construction pour que les habitations fournies puissent être évolutives et intégrées selon un concept d'éco-quartier.

Cela signifie concrètement que les experts mobilisés par le Cégep peuvent, si besoin est, contribuer par la recherche et l'innovation à l'amélioration des procédés de l'entreprise et à la mise en place de solutions à des problèmes donnés. Nous pouvons ainsi sur la base d'une expertise développée localement aider les entreprises à mieux performer et à mieux s'intégrer dans leur environnement. Plutôt que de s'apitoyer sur d'hypothétiques scénarios, le plus souvent fondés sur des informations tronquées, n'est-il pas plus sage d'accompagner nos entreprises pour qu'elles soient à l'avant-garde en matière de recherche et d'innovation? C'est comme ça, il nous semble, que les sociétés progressent.

ACCEPTABILITÉ DU PROJET MINE ARNAUD

Il est important de rappeler que le BAPE émet une recommandation au gouvernement et que c'est le conseil des ministres qui prend la décision finale concernant l'acceptabilité d'un projet de développement industriel comme celui de Mine Arnaud. Il nous apparaît tout à fait souhaitable qu'il en soit ainsi car tout projet de développement industriel doit s'harmoniser avec les orientations prévalant pour l'ensemble du territoire québécois et, de ce fait, tout projet de développement industriel majeur a une portée plus grande que son lieu d'implantation. Des considérations débordant les seuls enjeux régionaux peuvent donc entrer en ligne de compte, le Québec étant un territoire intégré et non une addition de régions.

Reprenant à notre compte le cadre d'analyse proposé par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC (voir la section sur le cadre d'analyse) et son application par le comité de travail formé à cette fin, nous allons dans ce qui suit y aller de nos propres observations :

DIMENSION ÉTHIQUE

- Nous accordons une grande importance au thème « Originalité et innovation » et nous pensons que le promoteur devrait donner une pondération plus élevée (3) à ce thème. Cela est cohérent avec ce que nous avons développé précédemment. D'ailleurs, la définition donnée de la dimension devrait être plus explicite quant à l'ouverture à l'innovation. Quant aux pistes de bonification, nous pensons qu'il y a un lien qui devrait être fait avec la piste « Fond de développement local ». En ce qui concerne la

-
- piste « Électrification des équipements », nous avons une compréhension plus large de cette question et nous l'abordons dans le traitement de la dimension écologique.
- Sur le thème « Valeurs communes », la pondération élevée accordée par le comité de travail à l'objectif « Assurer la cohérence entre les actions et les valeurs d'une organisation » nous apparaît tout à fait pertinente, cette préoccupation étant pour nous un net facteur de succès chez les entreprises.

DIMENSION ÉCOLOGIQUE

- Dans le cadre des thèmes « Utilisation des ressources renouvelables », « Utilisation des ressources non renouvelables » et « Utilisation de l'énergie », l'efficacité énergétique et, lorsque cela est possible, le recours à des sources d'énergie alternatives devraient être valorisés par le promoteur et donner lieu à des orientations précises en matière de recherche et d'innovation. Les pistes de bonification « Fond de développement local » et « Innovation, recherche et développement » devraient aussi établir un lien avec les thèmes que nous venons de mentionner, ce qui n'est pas le cas.
- Sous le thème « Extrants de l'activité humaine », l'objectif « Assurer une saine gestion des déchets dangereux » nous apparaît important de même que « L'application d'outils de développement durable » (certification, normes) et « Le comité de suivi et de contrôle » comme pistes de bonification. Dans ce dernier cas, il y a un lien à faire qu'on ne retrouve pas dans le rapport de la Chaire.
- « Sous le thème « Biodiversité », nous voyons là une zone d'intervention où l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) et des partenaires comme l'Agence Amik et le comité ZIP peuvent apporter une valeur ajoutée et le promoteur devrait à même le fond de développement local participer au soutien de projets spécifiques.
- L'objectif « Contribuer au maintien de la diversité des paysages » sous le thème « Utilisation du territoire » est directement relié aux orientations de notre unité de recherche sur l'environnement bâti en milieu nordique. Cette unité entend en effet faire une promotion active de la gestion de nos paysages, élément qui suscite de plus en plus d'intérêt dans d'autres régions et qui gagnerait à être priorisé ici. Pour cette unité de recherche, il s'agit non seulement de relever le niveau de notre environnement bâti mais aussi des paysages qui l'entourent.
- Le thème « Polluant affectant globalement la biosphère » nous semble traité adéquatement par le comité de travail et le promoteur, les objectifs « Réduire les quantités nettes de gaz à effet de serre émis ou présent en excès dans l'atmosphère » et « Prévoir des mesures d'adaptation aux changements globaux » requérant une priorisation. Nous aimerions cependant ajouter que cette question devrait être couverte par la piste de bonification « Communications » pour prévenir toute désinformation. Enfin, on ne peut que constater les liens entre ce thème et les possibilités d'intervention de l'Institut nordique de recherche en environnement et en santé au travail (INREST) telles que décrites précédemment.

DIMENSION SOCIALE

- Nous estimons en lien avec les thèmes « Niveau d'éducation des populations » et « Intégration des individus à la société » que le projet Mine Arnaud doit favoriser l'emploi pour les finissants de notre établissement que ce soit en formation initiale ou en formation continue. Les formulations des objectifs sont pour nous trop vagues et auraient avantage à être plus précises quant à la disponibilité de lieux de stages, de mise à niveau de candidats ne satisfaisant pas aux conditions d'admission habituelles des programmes de formation et ce via l'approche dite des compétences essentielles, la participation de représentants de l'entreprise à des comités d'élaboration de programmes de formation sur mesure, l'utilisation de technologies innovatrices à des fins de formation (modélisation et simulation), la promotion de programmes de formation auprès de candidats...
- Nous sommes à l'aise avec les pistes de bonification mises en relation avec les deux thèmes indiqués. Nous aimerions cependant insister sur le fait qu'une grande attention devrait être accordée à l'intégration en emploi des femmes et des autochtones et que la pratique du Fly-in Fly-out est pour nous à proscrire totalement. Soulignons d'ailleurs qu'en ce qui concerne les autochtones le Cégep de Sept-Îles a développé une expertise très poussée dans leur formation et depuis trente ans.

DIMENSION ÉCONOMIQUE

- Sous le thème « Qualité des biens et services », l'objectif « S'assurer de la durabilité du produit » rejoint nos préoccupations déjà exprimées en regard de l'importance de la recherche et de l'innovation.
- Sous le thème « Opportunités de partage de la richesse », l'objectif « Optimiser les retombées économiques du projet ». Les pistes de bonification « Fond de développement local » et « Communications » devraient être considérées.
- Sous le thème « Conditions de travail », l'objectif « Favoriser le maintien, le développement et le partage des compétences » est en relation directe avec nos préoccupations en matière de formation.
- Dans sa dimension économique, le projet Mine Arnaud présente des avantages évidents dont la grille d'analyse ne fait pas explicitement mention : création d'emplois et sous-traitance notamment.

DIMENSION GOUVERNANCE

- Sous le thème « Participation et démocratie », l'objectif « Chercher à développer des partenariats » devrait prendre appui sur le Cégep de Sept-Îles et le campus d'enseignement supérieur qui se met en place avec la construction du pavillon universitaire Alouette.
- Sous le thème « Suivi et évaluation », la piste de bonification « Comité de suivi et de contrôle » prend tout son sens.
- Le comportement du promoteur durant toute la phase précédant les audiences du BAPE nous donne une impression très positive sur la qualité de la gouvernance qu'il pourrait assurer par la suite.

Au terme de cette revue des différentes dimensions du cadre d'analyse proposé par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC et en ayant à l'esprit les nuances et observations faites, nous partageons leur conclusion générale quant à l'acceptabilité du projet Mine Arnaud et nous souscrivons aux pistes de bonification mises de l'avant.

CONCLUSION

En guise de conclusion, nous souhaiterions ci-après résumer le propos de ce mémoire. Tout d'abord, la diversification économique de la Ville de Sept-Îles nous apparaît une nécessité, Sept-Îles n'étant pas à l'abri d'un brusque retour en arrière comme elle en a déjà connu dans le passé. La situation présente de l'industrie du fer et de l'aluminium nous le rappelle avec insistance. Le projet Mine Arnaud fait débat dans la communauté de Sept-Îles et nous jugeons que le caractère absolu et sans nuance des critiques des opposants est socialement questionnable, que le BAPE a compétence et autorité pour apprécier l'impact environnemental du projet et qu'au-delà de Mine Arnaud c'est tout projet de développement industriel dans la Baie de Sept-Îles qui est combattu.

Pour les fins du mémoire, le cadre d'analyse retenu pour juger de l'acceptabilité du projet Mine Arnaud est celui proposé par la Chaire en éco-conseil de l'UQAC. Par ailleurs, le Cégep de Sept-Îles est légitimé de prendre position sur le projet Mine Arnaud tant en vertu de sa loi constitutive que du rôle actif qu'il assume en matière de soutien au développement régional.

Le projet Mine Arnaud présente d'emblée des retombées directes très positives pour le Cégep de Sept-Îles, et ce tant dans le domaine de la formation que dans celui de la recherche. Y a-t-il en effet meilleure façon de retenir nos jeunes diplômés en région que de leur offrir des emplois de qualité? La recherche et l'innovation ne sont-ils pas des manières concrètes de proposer des solutions et de faire en sorte que nos entreprises soient à l'avant-garde à tout point de vue, cela en s'appuyant sur une expertise basée en région ?

Après avoir passé en revue les différentes dimensions du projet suivant la grille d'analyse et son application proposée, nous estimons le projet Mine Arnaud tout à fait acceptable et les observations que nous avons émises confortent ce jugement final.